

5 DOT 4
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 AVENUE FRAGONARD, 06100 NICE
812 968 345 RCS NICE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 20 MAI 2026

LES SOUSSIGNÉS :

- Madame JULIE NAHIM
- Monsieur BRUNO POURCINES

Détenant ensemble 100 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 5 DOT 4 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 5 DOT 4 et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20.2 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir approuvés les comptes clos au 31 décembre 2025 lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, qui s'est tenue ce jour, faisant apparaître que les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Compte tenu de la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, les associés constatent qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs. Les associés prennent acte que la Société disposera d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social. A défaut, si le capital social est supérieur au seuil fixé par la réglementation, la Société devra réduire son capital pour le ramener à une valeur inférieure ou égale à ce seuil en disposant d'un nouveau délai expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui fixé pour le terme du premier délai de régularisation.

DS
BP

DS
JN

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à NICE
Le 20 MAI 2026

JULIE NAHIM

DocuSigned by:
Julie NAHIM
E71C8AC699A5428...

BRUNO POURCINES

DocuSigned by:
Bruno Pourcines
3356C0551C864A3...

DS
BP

DS
JN